## AR Prefecture

017-200041523-20241217-DEC603\_2024-AU Requ le 17/12/2024



Décision n° 603 / 2024 ABE

## COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

## Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour la Maison de la Vigne et des Saveurs :

Un renouvellement au contrat de location, de services de transport de flux monétique et de maintenance avec la société NOELSE, pour une durée de 48 mois.

Fait à Jonzac, Le

1 3 DEC. 2024

Le Président Claude BELOT

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge rue Taillefer - CS 70002 17501 JONZAC Cedex



Communauté des Communes de la Haute-Saintonge